

FERMETURE DES ACCES AU CITY

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 à -5 et L. 2214-3 ;

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande d'interdiction de circulation et de stationnement formulée par Monsieur Jean SIGUOIRT, de l'association du Courtil des Simples, afin de pouvoir organiser l'événement « Festival d'Archéologie », le 23 septembre 2023 et ce pour une durée de 1 jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer la manifestation en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation « Festival d'Archéologie », de réglementer la circulation des usagers, le samedi 23 septembre 2023, l'accès au city de Zuydcoote se trouvant rue du sémaphore sera réservé uniquement aux participants de l'événement de 08h00 à 19h00.

Article 2 : La signalisation de restriction de circulation sera mise en place et entretenue par l'organisateur afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Monsieur Jean SIGUOIRT, président du Courtil des Simples,
- Jean-Noël MARTEEL, responsable des salles et des fêtes.

Article 4 : Certifié exécutoire après notification le 18 septembre 2023.

Fait à Zuydcoote, le 18 septembre 2023

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE COMMUNALE DE ZUYDCOOTE' around the top edge and '(NORD)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with a sun above. The signature is written in a cursive style and partially overlaps the stamp.

Florence VANHILLE